



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 12 juillet 2022

Date de convocation : 05/07/2022
Date d'affichage : 05/07/2022

Conseillers en exercice : 15
Conseillers Présents : 12
Quorum : 8
Votants : 14 dont 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet, à 18H30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : MM Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Martine CASSÉ, Yves BLIN, Estelle PIAU, Michel HAEMMERER, Alain PICHER, Michel GERVAIS, Julie COURTEMANCHE, Sabine RENVOIZÉ

Pouvoirs : Gérard CHAUVEL ayant donné pouvoir à Yves BLIN, Olivier CHEVEE ayant donné pouvoir à Estelle PIAU

Etait excusé : Fabrice LEVASSEUR

Secrétaire de séance : Estelle PIAU

Ordre du jour :

- Création d'un France Services sur le territoire communautaire : accord de principe
- Plan d'investissements durables du Département de la Sarthe
- Travaux RD7 : pris en charge des travaux demandés par le Conseil Départemental et informations diverses
- Finances :
 - o Passage à la M57 pour les budgets : commune, lotissement
 - o Subvention au Haras de Beauvais
 - o Décisions modificatives : modification DM1 et DM pour enregistrement comptable du tracteur
- Approbation du rapport de Véolia
- CTG : groupe de travail
- Aménagement le Petit Saint Louis et Ecole Maternelle : informations
- Questions diverses

1- Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n°2022-12 et 2022-13 prise au titre des délégations qui lui ont été consenties par le conseil municipal.

2- Délibérations

CREATION D'UN FRANCE SERVICES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAUTAIRE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire relatif à la création d'un France Services sur le territoire communautaire de la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, à savoir :

- Multi-sites sur 4 communes – 24 h d'ouverture au total / semaine
- 2 à 4 agents
- Gestion mutualisée dans le cadre d'un service commun

- Prise en charge de l'aménagement et des charges de fonctionnement des locaux par les communes accueillantes
- Prise en charge des équipements par la CCHS (PC portables, imprimante/scanner...)
- Budget : dépenses estimées à 57 000 €, subvention de l'Etat à 30 000 €, charge des collectivités 27 000 € (1.34 € / hab soit pour la commune de Cormes 1 230 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

ÉMET un accord de principe sur la création d'un France Services sur le territoire communautaire de l'Huisne Sarthoise engendrant un coût de 1.34 € / hab pour les communes, montant annoncé par l'EPCI

DECIDE que la commune de Cormes n'adhérera plus au dispositif si ce montant atteint plus d'1.50 € / hab,

EMET le vœu que la Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise prenne la compétence par la suite

Interventions de :

- *M le Maire : outre sa présentation générale à partir des documents de la CCHS, il précise qu'il a pris la parole lors de la dernière conférence des maires pour dire qu'il n'est pas contre le projet. Selon lui, il n'appartient pas aux communes et EPCI de financer ce service. Compte tenu du dispositif qui « s'impose », il regrette que la compétence ne puisse pas être prise par l'EPCI*
- *Estelle Piau se posant la question de l'utilité du service, qu'est-ce que cela va apporter aux habitants de Cormes ?*
- *Michel Gervais pour savoir si le système peut être inversé à savoir la venue d'agents de l'Etat dans les communes*
- *M le Maire pour répondre à ces 2 interventions :*
. les habitants de Cormes habitent à proximité de la ville centre et de fait bénéficient de services de centralité. Les corméens ne devraient que très peu utiliser ce service
- *Sabine Renvoizé pour dire que Montmirail dispose de locaux avec le bureau de Poste*
- *Estelle Piau pour savoir si un tel dispositif peut s'installer à Cormes et si les cartes nationales d'identité peuvent y être traitées*
- *M le Maire pour répondre à ces 2 interrogations :*
. . la commune ne dispose pas de locaux, les démarches CNI sont effectuées à la Ferté-Bernard.
- *Yves Blin et Julie Courdemanche sur le montant de la part communale si des communes refusent*
- *M le Maire précise que le montant par habitant sera de fait plus élevé*
- *Audrey Cruchet-Girard pour dire que dans ces conditions il faudrait en plus un plafond*
- *Estelle Piau pour dire que le service sera intéressant pour des personnes en difficulté*
- *Pierrick Berriguiot pour regretter d'une part la mise en œuvre de tels services qui sont la conséquence du désengagement constant de l'Etat, d'autre part le fait que la commission mutualisation de l'EPCI n'ait pas été associée au groupe de travail, pour émettre une proposition :de participation pour 1,34 € par habitant avec un montant maximal de 1,50 €, pour que le conseil prenne un vœu pour que la CCHS prenne à court terme la compétence.*

CONVENTION DU PLAN D'INVESTISSEMENTS DURABLES 2022-2025 DU DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Conseil départemental de la Sarthe a alloué à la commune de CORMES une aide de 20 000 € au titre de la convention du plan d'investissements durables par délibération en date du 24 juin 2022.

Monsieur le Maire précise que cette convention permet à la commune de bénéficier d'une aide pour un projet de :

- Aménagement en réponse aux besoins locaux (infrastructures, mobilité, patrimoine/tourisme, environnement, aménagement et urbanisme, etc) tout en préservant les enjeux de la biodiversité et les espaces naturels et agricoles et en accentuant les efforts sur ceux de la transition énergétique,
- Accompagnement des aménagements de l'espace public et de revitalisation des centres-bourgs alliant esthétique, services, logement, circulation pour les habitants et pour les touristes,
- Accompagnement de l'attractivité résidentielle, économique et touristique du territoire,

- En portage de dynamique des territoires plus proches des habitants sur les usages numériques, les services à la population, etc,
- En lien avec la cohésion sociale et citoyenneté : bien vivre ensemble au sein des territoires (animation locale, solidarité, enfance/jeunesse, culture, sport).

Monsieur le Maire propose, dans le cadre de cette convention, les travaux d'aménagement de la rue Henri Poussin (du n°26 au n°46).

Monsieur le Maire souligne qu'il doit signer la convention avec le Département pour obtenir cette aide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **SOLLICITE** le Conseil départemental pour l'obtention d'une aide dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue Henri Poussin (du n°26 au n°46) au titre de la convention du plan d'investissements durables,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Intervention de :

- *Pierrick Berriguiot pour confirmer que le thème de la mobilité est clairement affiché par la collectivité départementale*

AMENAGEMENT DE LA RUE HENRI POUSSIN DU N°26 AU N°46 ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR POUR L'ACCES D'UN COMMERCE RUE ST SEGRE – RENFORCEMENT DE CHAUSSEE RD7

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°38 du 23 mai 2022 par laquelle le conseil municipal retenait la société HRC pour l'aménagement de la rue Henri Poussin du n°26 au n°46 et mise en accessibilité PMR pour l'accès d'un commerce rue St Segré Inter

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres,

- **AUTORISE** le retrait de la délibération n°38 du 23 mai 2022,
- **DIT** que le montant du lot n°1 terrassement, voirie, marquages et espaces verts du marché « l'aménagement de la rue Henri Poussin du n°26 au n°46 et mise en accessibilité PMR pour l'accès d'un commerce rue St Segré » remporté par la société HRC, sera de 235 447.24 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférant à cette décision.

Intervention : aucune

ADOPTION DE L'INSTRUCTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57

Présentation par Pierrick Berriguiot, conseiller délégué Finances

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE

- d'adopter, à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;
- de préciser que la nomenclature M57 s'appliquera aux budgets suivants :
 - Budget principal
 - Budget lotissement
- que l'amortissement des immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2023 est linéaire et pratiqué - à compter de la date de mise en service du bien selon la règle du prorata temporis
- que les durées d'amortissement seront celles qui étaient antérieurement appliquées ;
- de maintenir le vote des budgets par nature et de retenir les modalités de vote de droit commun, soit un vote au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif dans totalité sur l'exercice avec un étalement budgétaire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures nécessaires à ce changement de nomenclature budgétaire et comptable et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Intervention : aucune

SUBVENTION ASSOCIATION CENTRE EQUESTRE DU PIC

(Madame Audrey CRUCHET-GIRARD quitte la salle étant concernée par cette demande)

Monsieur Pierrick Berriguiot, conseiller municipal délégué finances et communication, fait part au conseil municipal de la demande de subvention de l'Association Centre Equestre du Pic pour des championnats de France 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres,

- **ÉMET** un avis défavorable à cette demande étant donné qu'aucun cavalier de Cormes n'est concerné par les 2 épreuves du championnat de France, hormis un enfant qui portait les couleurs dudit centre équestre lors d'un mini-open.

Interventions de :

- *Monsieur le Maire pour préciser que ce centre équestre de Gréez sur Roc a bénéficié d'une subvention communale de 200 € en 2019 pour des cavaliers déjà confirmés, ce qui n'est pas le cas dans la demande présente*
- *Estelle Piau se posant la question d'une aide de 50 €*

Vote : 11 voix contre, 2 abstentions Mmes Julie Courtemanche et Sabine Renvoizé

DECISION MODIFICATIVE N°1 – ERREUR MATERIELLE

Présentation par Pierrick Berriguiot, conseiller délégué Finances

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** la correction de la décision modificative suivante :

Section d'investissement – Dépenses

Opération 106 – trottoirs rue Henri Poussin – article 2315	- 3 550.00 €
Opération 134 – chalet école maternelle – article 21318	+ 220.00 €
Opération 136 – désherbeur thermique – article 2158	+ 3 330.00 €

Intervention : aucune

DECISION MODIFICATIVE N°2

Présentation par Pierrick Berriguiot, conseiller délégué Finances

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE la décision modificative suivante :**

Section d'investissement – Dépenses

Opération 106 – trottoirs rue Henri Poussin – article 2315	- 13 219.00 €
Article 16878 – Autres Organismes et particuliers	+ 13 219.00 €

Interventions de :

- *M Pierrick Berriguiot sur la situation budgétaire au 30 juin 2022*
- *M le Maire par rapport aux démarches engagées en vue de réaliser l'emprunt inscrit au BP de 160 000 €*
- *M le Maire sur les travaux à réaliser au logement communal 29 rue Henri Poussin après DPE l'orientation d'engager les travaux pour la salle de bains et de mener une étude diagnostic en lien avec l'Atesart sur les 3 logements communaux*
- *Estelle Piau pour connaître le mode de chauffage de ces logements*
- *Pierrick Berriguiot pour préciser que les 3 ont une chaudière fioul*
- *Audrey Cruchet-Girard sur les futures restrictions de location pour des logements ne répondant pas à certains critères*
- *Sabine Renvoizé se posant la question de conserver les 2 maisons dans le patrimoine communal*
- *M le Maire pour informer que la commission travaux sera saisie en septembre sur l'ensemble du dossier*

APPROBATION RAPPORT D'ACTIVITES 2021 VEOLIA

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2021 de Véolia, rapport annuel en tant que délégué pour le Syndicat de la Région de l'Est Sarthois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** le rapport d'activités 2021 de Véolia pour la délégation précitée

Intervention : aucune

3- Orientations / Informations

CTG : GROUPE DE TRAVAIL

La commission école se réunira en septembre pour travailler sur d'éventuelles projets/actions à mener.

AMENAGEMENT LE PETIT SAINT LOUIS ET ECOLE MATERNELLE : INFORMATIONS

- **Le Petit St Louis** : fin des travaux prévue au 15 août ;
- **SIAEP rue Henri Poussin et St Segré** début des travaux 23 août avec circulation alternée pendant 6 semaines ;
- **Aménagement des rue Henri Poussin et rue St Segré** : démarrage des travaux début octobre avec fermeture des voies à la circulation RD42 puis Rd7, déviation à étudier ;
- **Placard et chalet** posés à l'école maternelle ;
- **Garderie** : peinture en cours

4- Questions diverses

- **Don du Sang** : remerciements pour attribution d'une subvention
- **Préau école** : pose d'un grillage par Multiservices Corméenne pour un montant de 1 460.69 € TTC
- **Investissement éventuel** : Mme Cruchet-Girard informe le conseil que des habitants ont demandé la réalisation d'un cityparc, Les commissions travaux et enfance étudieront ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ

La secrétaire de séance,
Estelle PIAU



A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Estelle PIAU mentioned in the text above.